

PV de l'Assemblée Générale Exceptionnelle et de l'Assemblée générale de l'Instance de Coordination Gériatologique Auzette Valoine

Le lundi 24 juin 2024 à la Mairie d'Aureil à 18h45 les membres de l'association se sont réunies en AGE et AG.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès verbal.

Présents : Sylvie Piqueras présidente, Bernard Thalamy, Delmas Christine, Gaston Chassain, Marie Claude Boden, Martine Carrillo, Danièle Todesco, Jean-Michel Picat, Véronique Demaison, Mme Lepetit, Isabelle Négrier secrétaire.

Procurations : Fabien Doucet à Danièle Todesco, Lionel Faye à Isabelle Négrier, Joël Garestier à Martine Carrillo, David Penneroux à Jean-Michel Picat.

Assemblée Générale Extra-ordinaire :

MME la Présidente Sylvie Piqueras ouvre l'AGE en proposant une de répartition des sommes restantes de l'ICG en tenant compte de la participation financière des communes au décours des années arrivant à une moyenne de pourcentages pour Aureil 5%, Feytiat 30%, Saint Just Le Martel 12% et Panazol 53%

Les sommes restantes sont à répartir à hauteur de cette clef de répartition avec sur le LIVRET A +12943.07 Euros et sur le Compte Courant +32943.07 euros, tout en sachant qu'il peut y avoir encore quelques sommes à régler mais qui ne devraient pas être d'un montant élevé.

Marie Claude Boden évoque le fait que la Mairie d'Aureil ayant hébergé l'Instance pendant toutes ces années mériterait une clef de répartition supérieure. Une modification à hauteur de 2 points est envisagée. Après discussion et intervention de Danièle Todesco et d'Isabelle Négrier la modification est retenue à hauteur de 1 % soit Aureil 8%, Feytiat 29%, Saint Just Le Martel 11 % et Panazol 52%

Isabelle Négrier s'étonne du fait que les sommes soient regroupées sans tenir compte du Boni de liquidation. Gaston Chassain lui explique que cette clef de Répartition permet de résoudre ce problème en versant la somme à chaque commune en principe sur le CCAS. Il n'y a donc pas de boni de liquidation.

Les sommes présentées sont : Aureil 3600 euros, Saint Just Le Martel 5060 euros, Feytiat 13340 euros et Panazol 23920 euros.

Isabelle Négrier et Véronique Demaison sont surprises de la somme restante sur le livret A par rapport aux sommes initialement évoquées. Sylvie Piqueras et Marie Claude Boden leur expliquent que la participation des cotisations communales ayant été arrêtée depuis deux ans, des virements ont dû être faits du Livret A sur le Compte courant afin de poursuivre le fonctionnement financier de l'instance : régler les salaires, les indemnités de rupture conventionnelles, les fournisseurs, les achats de repas aux EHPAD....

Sylvie Piqueras précise qu'elle doit rentrer en contact avec l'URSSAF demain et qu'elle doit contacter aussi l'avocat Maître MARET pour s'assurer de la validation de la clef de Répartition.

Par ailleurs les voitures ont été vendues.

Cette proposition de répartition est mise au vote et est acceptée à l'Unanimité.

Il nous est ensuite demandé de nommer une liquidatrice. **C est Sylvie Piqueras qui à l'unanimité est nommée liquidatrice.**

La validation de la dissolution de l'association et de la procédure est validée à l'unanimité.

MME la Présidente nous explique ensuite que la liquidation sera effective le 11 juillet 2024.

Assemblée Générale :

Il est acté la vente du dernier véhicule pour un montant de 500 € (suite au contrôle technique nombreuses défaillances nécessitant des réparations)

La parole est ensuite donnée aux représentants des EHPAD. Au Palais sur Vienne il nous est expliqué que deux livreuses ont repris les tournées et que le fonctionnement se fait bien avec 2270 repas sur un mois plein avec moins de demande sur les week-ends et fériés. Les Panazolais inquiets au départ se sont bien habitués à ce nouveau système de livraison.

Les deux tournées sont équilibrées avec environ 50 repas/jour.

A Panazol, MME la Directrice rappelle que l'arrêt de l'ICG et le paiement de la TVA n'ont pas été un élément propice aux comptes de Panazol avec des recettes en moins et que surtout l'équipe de cuisine a été très bouleversée par ce changement nécessitant une réorganisation.

La séance est levée à 19h20 et Rendez vous est pris pour le jeudi 11 juillet à 18H 30 en Assemblée Générale pour la liquidation.

Fait à AUREIL , le 24/06/2024

La Présidente



La secrétaire

